



PROGRAMME ECONOMIQUE FINANCIER, SOCIAL ET CULTUREL DU GOUVERNEMENT POUR L'EXERCICE 2025

**Présenté à l'Assemblée Nationale
par**

**Son Excellence Joseph DION NGUTE
Premier Ministre,
Chef du Gouvernement**

Yaoundé, le 1^{er} décembre 2024

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND

**PROGRAMME ECONOMIQUE, FINANCIER, SOCIAL ET
CULTUREL DU GOUVERNEMENT POUR L'EXERCICE 2025**

PRESENTE A L'ASSEMBLEE NATIONALE

PAR

**SON EXCELLENCE MONSIEUR JOSEPH DION NGUTE
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT**

YAOUNDE, LE 1^{ER} DECEMBRE 2024

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Mesdames et Messieurs les membres du Bureau de l'Assemblée
Nationale,
Honorables Députés,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs,**

C'est un agréable devoir pour moi de prendre la parole devant la Représentation Nationale, pour présenter le Programme Economique, Financier, Social et Culturel pour l'exercice budgétaire 2025, tel que préparé par le Gouvernement, sous l'autorité du **PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, SON EXCELLENCE PAUL BIYA.**

Avant de souscrire à cet exercice, je voudrais remercier le **Président de l'Assemblée Nationale** pour les propos aimables qu'il a tenus à mon endroit et ainsi qu'à celui du Gouvernement dans son ensemble.

Honorables Députés,

Le Programme Economique, Financier, Social et Culturel du Gouvernement pour l'exercice budgétaire 2025 intervient dans un contexte international marqué par des tensions géopolitiques fortes et une tendance à la fragmentation géoéconomique. Il convient également de relever les phénomènes météorologiques extrêmes, les perturbations de la chaîne logistique de transport des produits de base, la volatilité des cours ainsi la persistance des conflits affectant négativement la croissance mondiale.

Néanmoins, l'économie camerounaise s'est caractérisée par une grande résilience, qui procède des politiques socio-économiques décidées par le **PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,**

La présente communication comprend deux principales articulations. D'une part, l'accent sera mis sur les activités phares réalisées par le Gouvernement au cours de l'exercice 2024 qui s'achève. D'autre part, il sera question de décliner les perspectives de l'action gouvernementale pour l'année 2025.

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,**

En matière de **finances publiques**, plusieurs faits majeurs ont marqué l'année 2024, notamment le relèvement de **15%** des **prix des carburants** à la pompe ; l'augmentation de **5%** des salaires des agents publics de l'Etat, ainsi que la signature par le **PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE** de l'ordonnance N°2024/001 du 20 juin 2024 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2023/019 du 19 décembre 2023 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024.

Par ailleurs, l'économie camerounaise a enregistré un ralentissement en 2023, avec un taux de croissance de l'ordre de **3,2%**, contre **3,7%** en 2022. Toutefois en 2024, la croissance économique est estimée à **3,8%**. Cette dynamique de croissance a été fortement contrecarrée par les contreperformances observées dans le secteur pétrolier en 2023 et en 2022.

Dans le même temps, l'**inflation** s'est accélérée en 2023 pour atteindre **7,4%**, contre **6,3%** en 2022, en raison de la hausse des produits alimentaires corrélée aux perturbations des chaînes logistiques induites par les tensions en Europe de l'Est.

Globalement, l'activité économique nationale est restée soutenue par le secteur non pétrolier. En effet, le taux de croissance du PIB réel non pétrolier s'est situé à **3,6%** en 2023, contre **3,8%** en 2022.

Les **recettes fiscales non pétrolières** se sont chiffrées à **2 mille 78 milliards 400 millions de Francs CFA**, sur un objectif annuel de **2 mille 904 milliards 100 millions de Francs FCFA**, soit un taux de réalisation de **72%**. Ce taux est en hausse de **+11%** par rapport à celui de l'exercice **2023**.

Cette performance s'explique notamment par les efforts déployés pour automatiser et dématérialiser certains services.

Pour ce qui est des recettes douanières, au 30 septembre 2024, l'Etat a mobilisé un montant total de **729 milliards 800 millions de Francs CFA**, sur un objectif de **803 milliards 800 millions de Francs CFA**, soit un taux de réalisation de **90,8 %**. En glissement annuel, ces recettes sont en diminution de **10 milliards 500 millions de Francs CFA** par rapport à celles collectées à la même période en 2023. Ceci se justifie notamment par le recul de l'activité au niveau interne, ainsi que quelques difficultés à recouvrer les créances des marketeurs.

Cela étant, l'administration douanière a poursuivi les diligences en faveur de la **facilitation des échanges**, et a intensifié les opérations de lutte contre les trafics illicites et la criminalité transnationale organisée, ayant abouti à plusieurs saisies de marchandises, pour une valeur estimée à près de **8 milliards F CFA**.

Dans la même lancée, l'amélioration de la gestion du **Trésor Public et le suivi du secteur financier** ont occupé une place fondamentale, à travers des actions dédiées à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Sur le **volet financement**, le trésor public a levé sur le marché monétaire la somme de **724 milliards 2 millions de Francs CFA**, destinée à la couverture des besoins de trésorerie de l'Etat et au financement de plusieurs projets de développement.

Dans le cadre de la **gestion de la dette**, au 3^{ème} trimestre 2024, le service de celle-ci s'élève à **885 milliards 800 millions de Francs CFA**, dont **420 milliards 500 millions de Francs CFA**, au titre de la dette extérieure et **464 milliards 400 millions de Francs CFA** pour la dette intérieure.

Quant à la **gestion budgétaire de l'Etat**, elle s'est, entre autres, traduite par la réalisation des principales actions ci-après :

- la gestion de la masse salariale de l'Etat, avec le paiement des salaires à hauteur de **1 022 milliards 112 millions de Francs CFA**, à la fin du mois de septembre 2024. Le montant des pensions payées s'élevant, quant à lui, à **191 milliards 9 millions de Francs CFA** ;
- l'apurement à date de **164 milliards 67 millions de Francs CFA**, sur les **200 milliards de Francs CFA**, de dettes dues aux enseignants du secondaire et du primaire.
- le paiement régulier des contributions du Cameroun aux Organisations Internationales pour un montant de mandatement de **7 milliards 463 millions 218 mille 842 Francs CFA**.

Au plan économique, en dépit d'un contexte international et national souvent difficile, marqué par de nombreuses crises, sécuritaires, alimentaires et géopolitiques, le Gouvernement a mené avec détermination des actions ayant conduit à des résultats notoires.

Ainsi la mise en œuvre du Programme d'Impulsion Initiale de la SND30, en abrégé « **P2I-SND30** » s'est poursuivie de manière résolue. Il en est de même des Programmes de reconstruction des Région de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

L'accent a également été mis sur l'implémentation du **Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH)**, en vue de la réduction sensible du déficit de la balance commerciale dans le secteur agro-pastoral. Les denrées et productions prioritairement concernées sont les suivants : ***blé, riz, maïs, mil/sorgho/soja, palmier à huile, bovine laitière et poissons.***

Les premiers résultats tangibles sont appréciables, notamment :

- ✓ **200 mille hectares** de terres ont été sécurisés dans la Plaine Centrale, dont **3000** sont déjà aménagés par un opérateur privé ;
- ✓ **452 tonnes** de semences ont été produites par l'IRAD dans diverses spéculations précitées ;
- ✓ **12 mille 800 tonnes** de farines locales ont été produites ;
- ✓ **750 millions de FCFA** ont été octroyés au titre de subvention pour l'achat du **riz paddy**, au profit de SEMRY et de l'UNVDA ;
- ✓ **700 millions de Francs CFA** ont été alloués, en guise de subvention de soutien à la production de **l'huile de palme**, au bénéfice de la PAMOL et de la CDC.

En outre, la mise en œuvre de l'**Accord de Partenariat Economique (APE)** Cameroun-Union Européenne s'est poursuivie, avec près de **1 186 emplois créés** par des entreprises ayant bénéficié de la préférence APE à l'importation.

La diplomatie de présence, menée avec dextérité par le **CHEF DE L'ETAT**, a valu à notre pays d'être particulièrement honoré au niveau international, avec l'élection de **Son Excellence Monsieur YANG Philemon** au prestigieux poste de Président de la **79^{ème}** Assemblée Générale des Nations Unies.

Il en est de même de l'élection de l'**Honorable Hilarion ETONG**, Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale, comme Président de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, lors de sa **49^{ème}** session tenue à Montréal au Canada au mois de juillet 2024.

Honorables Députés,

Dans le domaine des **marchés publics**, le **suivi-évaluation de la passation des marchés publics** a donné lieu aux résultats appréciables tels que la contractualisation de **7 mille 302** marchés et l'exécution de **69** projets en Régie.

En parallèle, le contrôle de l'exécution des marchés publics s'est poursuivi de manière assidue. Il en est de même du processus de **catégorisation des entreprises** du secteur des Bâtiments et Travaux Publics (BTP), avec **284** structures répertoriées, dans des domaines variés.

En matière de **lutte contre les atteintes à la fortune publique**, le Gouvernement s'est focalisé sur la conduite des activités de renforcement des capacités professionnelles des divers intervenants et l'intensification des audits suivis de sanctions systématiques à l'encontre des gestionnaires indéclicats.

Dans le domaine de l'administration du territoire, l'activité du Gouvernement a, entre autres, permis de finaliser **61** dossiers d'homologation des chefs traditionnels.

Dans le registre de la **protection civile**, des campagnes de sensibilisation ont été conduites sur la problématique des inondations dans certaines zones à risques.

A la suite des graves inondations survenues dans les Régions de l'Extrême-Nord, de l'Ouest, du Littoral et du Nord, les interventions humanitaires d'urgence se sont traduites par :

- l'assistance apportée à **675 familles** victimes de graves inondations pluviales dans le Département du **Mayo-Danay**, ainsi qu'à **200 familles** dans le Département de la **Menoua** ;
- le déblocage de **61 millions 603 mille 954 Francs CFA**, en soutien aux travaux de reconstruction des ponts endommagés dans l'Arrondissement de Massock-Songloulou, Département de la **Sanaga Maritime**.

Par ailleurs, une attention particulière a été accordée à la situation des réfugiés et des personnes déplacées internes, sur toute l'étendue du territoire national.

S'agissant des avancées enregistrées par le Gouvernement dans le cadre de la politique publique de **Démobilisation, de Désarmement et de Réintégration**, nous pouvons relever la réintégration en cours de **600 ex-combattants**, ainsi que la mise en place des infrastructures appropriées.

Au plan sécuritaire, les activités menées par la **Gendarmerie Nationale** et la **Sûreté Nationale** ont essentiellement consisté en la préservation de la paix, le maintien de l'ordre, la lutte contre le grand banditisme et la criminalité sur l'étendue du territoire national, au grand bénéfice de tous nos concitoyens.

De manière spécifique, la **Gendarmerie nationale** a participé aux opérations de sécurisation de nos frontières terrestres et maritimes ainsi qu'à la mission des Nations Unies pour la stabilisation de la République Centrafricaine.

Dans le domaine de la **décentralisation**, le Gouvernement s'est attelé à l'élaboration des textes d'application résiduels du Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées.

Dans l'optique de consolider et d'approfondir le processus de transfert des compétences, les actions suivantes ont notamment été menées :

- la mobilisation et la répartition de **79 milliards 709 millions 894 mille 115 Francs CFA** entre les Communes, Communes d'arrondissement et Communautés Urbaines, au titre du premier semestre 2024 ;
- l'ordonnancement en investissement du montant de **283 millions 598 mille Francs CFA** ;
- la mise à disposition à chaque Région d'une somme de **500 millions de Francs CFA** pour le fonctionnement ;
- le paiement des arriérés de salaire de **707** magistrats municipaux de la mandature 2013-2020, pour un montant de **2 milliards 58 millions 850 mille Francs CFA**;
- l'inauguration de **10** Hôtels de ville, **06** Marchés, et 05 Cités municipales dans 06 Régions (Littoral, Est, Sud-Ouest, Ouest, Centre, Sud).

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,**

Dans le domaine de la **justice**, l'activité gouvernementale a été marquée par plusieurs réalisations majeures, notamment :

- le développement des infrastructures judiciaires, à travers la poursuite des travaux de construction des Complexes modernes des services judiciaires de **Yaoundé** et de **Douala**, ainsi que des Palais de justice de **Bali**, **Edéa**, **Ngambè** et **Tombel** ;
- l'instruction de **474** dossiers disciplinaires des Avocats, des Notaires et des Huissiers ;
- l'intensification de la répression des détournements de deniers publics, à travers l'enrôlement de **43** affaires, dont **14** décisions rendues ;
- le reversement au Trésor Public :
 - ✓ des condamnations pécuniaires prononcées au profit de l'Etat et de ses démembrements, par le Tribunal Criminel Spécial (TCS), pour un montant de **3 milliards 485 millions 167 mille 155 Francs CFA** ;
 - ✓ du corps du délit dans les procédures suivies devant le **TCS** à hauteur de **9 milliards 557 millions 130 mille 332 Francs CFA** ;
- le renforcement des effectifs du Barreau, avec le recrutement de **2 016 Avocats stagiaires** ;

En matière de défense des droits de l'Homme et des libertés, un traitement circonstancié a été réservé à près de **255 requêtes** d'allégations de violation des droits.

Honorables Députés,

Qu'il me soit à présent permis de vous donner un aperçu général sur les réalisations enregistrées par le Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Urgence Triennal pour l'accélération de la croissance économique (**PLANUT**), instruit par **le CHEF DE L'ETAT**.

En effet, depuis son lancement, le PLANUT a mobilisé à date, **mille dix-sept milliards quatre cent vingt-et-un millions sept cent soixante-seize mille deux cent vingt-neuf (1 017 421 776 229) Francs CFA**.

La composante « **aménagement urbain** » / **Volet Habitat** affiche un taux global d'exécution de 41%, portant sur les travaux de construction des logements sociaux et équipements socioculturels dans les villes de Buea et de Bamenda.

La composante « **santé** » affiche, quant à elle, un taux d'exécution physique de **11,5%**, pour ce qui est de la construction des Centres Hospitaliers Régionaux de Bamenda et de Buea.

Ces chiffres nous interpellent sur l'importance de l'élément sécuritaire dans le processus de réalisation des projets de développement socioéconomiques.

Concernant la composante « **élevage** », les travaux y relatifs sont entièrement réalisés et réceptionnés depuis 2018, soit **100%**.

Pour ce qui est de la composante « **agriculture** », l'unique projet en cours, qui concerne la réhabilitation de l'usine de décorticage de riz de Maga à la SEMRY affiche un taux d'exécution de **40%**.

Relativement à la composante « **aménagement du territoire** », elle affiche un taux global d'exécution physique de **48%**. Sont répertoriés dans ce registre :

- les travaux d'aménagement de **12 mille 842 ha** de périmètres hydroagricoles dans le Département du **Logone et Chari** : **80%** ;
- la construction de **sept (07)** retenues d'eau et des infrastructures connexes et, études techniques, en vue de la réhabilitation du barrage de **Mokolo** : **15%** ;
- les études techniques en vue de la construction et l'aménagement de **seize (16) ouvrages** de retenues d'eau : **50%** ;
- les travaux de construction des infrastructures d'élevage pour l'agropole de production de viande bovine : **47%**.

Quant à la composante « **infrastructures routières** », elle est globalement exécutée à **60%**, avec les performances suivantes par projet :

- travaux de construction de la route **Bonépoupa-Yabassi** : **96%** ;
- travaux de construction de la route **Akokan-Batouri** : **95%**

- travaux de construction de la route **Ekondo titi-Kumba : 39%**.
- travaux de construction de la route **Awae-Esse-Soa : 74%** ;
- travaux de construction de la route **NGaoundéré-Paro : 22,4%** ;
- travaux de construction de la route **Foumban-Koupamatapit : 35,39%**.

En ce qui concerne la composante « **eau et énergie** », la réalisation en cours de **163 forages** dans les Régions de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord affiche un taux d'exécution global de **48,08%**.

Quant à la composante « **sécurité** », les travaux résiduels concernent la construction de l'Hôtel de Police de l'Hippodrome à Yaoundé.

Compte tenu de l'importance de ce Plan, dont la mise en œuvre a été prescrite par **le PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE**, les membres du Gouvernement concernés ont été instruits de tout mettre en œuvre pour finaliser les chantiers en cours.

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,**

Au cours de l'exercice 2024, le Gouvernement a également enregistré des avancées notoires dans la mise en œuvre des autres politiques publiques sectorielles.

Dans le secteur de l'énergie, au rang des faits marquants, nous pouvons relever :

- la mise en production des trois premiers groupes de **l'Aménagement hydroélectrique de Nachtigal**, injectant ainsi dans le Réseau Interconnecté Sud (RIS) près de **180 MW** de puissance électrique supplémentaire ;
- le démarrage effectif du Plan de Redressement du Secteur de l'Electricité du Cameroun (PRSEC), pour un coût estimé à **400 milliards de Francs CFA**, lequel permettra notamment de satisfaire une demande industrielle évaluée à **580 MW** ;
- la réalisation du poste **225 kV de Nyom 2** destiné à évacuer l'énergie produite par la centrale hydroélectrique de Nachtigal dans le Réseau Interconnecté Sud (RIS) ;

- la réalisation d'environ **103 mille** nouveaux branchements au réseau électrique, avec près de **133** nouvelles localités électrifiées;
- la poursuite de l'opérationnalisation des deux premières centrales solaires photovoltaïques modulaires, d'une capacité totale de **35,8 MW**, dans les villes de **Maroua et Guider** ;
- la réalisation en cours du projet d'électrification rurale de **1000 localités** par système solaire photovoltaïque ;
- le développement des deux (02) mini-centrales hydroélectrique de Bafang et Manjo, ainsi que d'une centrale hydroélectrique au Mungo Falls.

Concernant les produits pétroliers et du gaz, les faits marquants portent sur :

- la mise à la consommation, à fin septembre 2024, d'un volume de **1 million 290 mille Tonnes Métriques (TM)** tous produits confondus ;
- la poursuite des diligences nécessaires à la réhabilitation de la SONARA.

Dans le segment de l'eau potable et l'assainissement liquide, il convient de souligner :

- la mise en service des équipements et des ouvrages du Projet d'alimentation en Eau Potable de la ville de Yaoundé et ses environs, à partir du fleuve Sanaga (**PAEPYS**). Ce qui fournit désormais un volume d'eau supplémentaire de **300 000 m³/jour** ;
- l'achèvement des études pour la mise en œuvre du Megaprojet d'adduction d'eau potable de la ville de Douala et ses environs à partir du fleuve Wouri, lequel a vocation à renforcer la production en eau potable dans la capitale économique, avec une offre supplémentaire de **400 000 m³ par jour**.

Dans le secteur des **travaux publics**, l'activité gouvernementale a été marquée en 2024 par la réalisation d'importants projets d'infrastructures.

En effet, l'on enregistre un linéaire total d'environ **446 km** de nouvelles **routes bitumées ou en voie de finalisation**, notamment sur les itinéraires suivants :

- les Sections de routes Ntui-Ndjole, Ndjole-Mankim, Mankim-Meteing et la route communale Tsap Tsap-Megang de la route Batchenga-Ntui-Yoko-Lena-Tibati ;
- le Carrefour Ekong-Carrefour Biyebe ;
- Melong-Bangem et bretelles : phase 2, tranche conditionnelle ;
- Inter N5-Saint Marc de Manjo-Centre de Santé Intégré de Ngol ;
- Carrefour Johnny Baleng-Lycée de Toula-stade Ndzong-Inter P17 ;
- Mvia-Mezesse ;
- Bakotcha-Bakassa-Domga-vers Bakotcha.

Il s'est agi, en outre, d'œuvrer à la réhabilitation d'un linéaire de près **228 km** de routes bitumées. Les travaux sont finalisés ou se poursuivent selon les cas. A titre d'illustrations, il convient d'évoquer :

- la Section Matazem-Welcome to Bamenda de la route Babadjou-Bamenda ;
- les Lots 2 et 3 de la route Mbalmayo-Sangmélina ;
- Bamougoum-Limite Littoral-Limite Ouest-Melong ;
- Bwiteva-Bokova-Bonakanda-Bova-BueaTown-Governor's Junction.

Des projets de réalisation **d'ouvrages de franchissement et de traversée** ont également été initiés pour près de **1 120 mètres** linéaires, de même que la construction d'un bac de franchissement à Zoulabot II.

Dans le registre des travaux publics également, il conviendrait de relever **l'entretien** d'un linéaire de **256,017 km** de routes bitumées et de **806,4 km** de routes en terre.

Aussi, **les interventions en régie** sur un linéaire total de **882,6 km** de routes et **117 mètres** linéaires d'ouvrages d'art ont-elles contribué à améliorer le réseau routier.

Dans le secteur de **l'habitat**, le Gouvernement s'est attelé à la mise en œuvre des projets majeurs dans le cadre de plusieurs axes.

L'augmentation de l'offre en **logements décents** s'est notamment traduite par **la construction de 110 nouveaux logements** à Olembé/Yaoundé et Mbanga Bakoko/Douala avec le concours des PME locales.

Dans le cadre de **l'aménagement des espaces publics**, **1 259 points lumineux** ont été construits, **9 000m² d'espaces** rénovés.

L'amélioration de l'assainissement en milieu urbain s'est, entre autres, matérialisée dans la ville de Yaoundé, par le curage de **1500 mètres linéaires** du cours d'eau Olézoa et le lancement, d'une opération « Coup de poing » face à l'insalubrité qui a permis l'enlèvement de **2000 tonnes de déchets** et l'éradication de **100 tas** de dépotoirs d'ordures.

En ce qui concerne **la mobilité urbaine**, l'action des pouvoirs publics s'est articulée autour des projets structurants, des interventions de proximité et de l'entretien des voies principales.

Dans le sous-secteur des **transports routiers**, les avancées suivantes ont été enregistrées :

- la mise en œuvre de la nouvelle stratégie nationale de prévention et de sécurité routière ;
- l'automatisation des opérations de contrôle technique des véhicules ;
- l'établissement de **soixante-treize mille six cent soixante-six (73 666)** permis de conduire.

Une attention particulière a été aussi accordée à la résorption des facteurs de risques d'accidents.

Pour ce qui est du transport aérien, les diligences se poursuivent en vue du recrutement d'une assistance à la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la réalisation des projets d'aménagement des aéroports de Bertoua, de Kribi et de Tiko.

Dans **le sous-secteur ferroviaire**, les études de faisabilité et d'Avant-Projet Sommaire pour le prolongement de la ligne entre Ngaoundéré et Ndjamena, sur une distance de 800 kilomètres, ont été finalisées.

S'agissant du **transport maritime, fluvial et lacustre et des activités portuaires**, il convient d'indiquer que la phase 2 des travaux de construction du Port en eau profonde de Kribi enregistre un taux d'exécution de **91%**.

Par ailleurs, afin de disposer des **informations climatologiques** fiables, un plan directeur de la météorologie nationale a été élaboré.

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,**

Dans le secteur des **postes et télécommunications**, le Gouvernement a mis l'accent sur **l'assainissement du marché postal** ainsi que sur le recouvrement des recettes du Compte d'Affectation Spéciale (CAS)-Poste, auprès des opérateurs privés postaux pour un montant total de **550 millions de Francs CFA**. Il s'est également agi de poursuivre le **développement et la sécurisation de l'Ecosystème National du Numérique**.

Dans le domaine de la **recherche Scientifique et de l'innovation technologique**, une attention particulière a été accordée aux activités visant le renforcement de la coopération et l'amélioration de la productivité agricole des filières telles que le blé, le coton, le tournesol, la pomme de terre et le bananier plantain.

Par ailleurs, les conditions ont été mises en place pour l'épanouissement des acteurs chargés de dynamiser la recherche, à la faveur de la consécration par le **PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE** d'un **Statut spécial** pour les chercheurs, assorti d'un régime de paiement des primes allouées aux personnels chercheurs des instituts de recherche.

Dans le secteur **des mines, de l'industrie et du développement technologique**, le Cameroun est progressivement passé de pays à fort potentiel à pays producteur minier, en droite ligne des Prescriptions du **CHEF DE L'ETAT** instruisant le démarrage des grands projets miniers comme un nouveau levier de développement de notre économie.

A cet effet, l'on a enregistré des avancées significatives dans les projets tels que :

- le projet d'exploitation du **fer de Mbalam**, qui va générer plus de **dix mille (10.000) emplois** au bénéfice de la jeunesse camerounaise et dont le démarrage de l'exploitation est envisagé en 2025 ;
- le projet d'exploitation du **fer d'Akom II**, pourvoyeur lui aussi d'environ **trois mille cinq cent (3500) emplois**;
- le projet d'exploitation du **fer de Kribi-Lobé**, créateur également de peu plus **d'un millier d'emplois** ;
- le projet d'exploitation de **la petite mine de Colomine**, qui emploie déjà **deux cent (200)** camerounais ;

C'est le lieu de relever la signature, le 30 juillet 2024, d'une nouvelle Convention Minière entre l'Etat et la Société CAMALCO, en vue de l'exploitation industrielle de **la bauxite de Minim-Martap** dans la Région de l'Adamaoua, suivie de la signature du Permis d'exploitation.

Aussi, convient-il de souligner que **six cent quarante (640) kilogrammes d'or**, d'une valeur de **vingt-cinq (25) milliards de Francs CFA** ont été collectés permettant ainsi de renforcer les réserves d'or de l'Etat.

Dans le secteur du **commerce**, l'activité gouvernementale s'est focalisée sur le développement des exportations.

A ce sujet nous pouvons retenir :

- l'obtention des agréments au régime préférentiel de la CEMAC au bénéfice de **neuf (09)** entreprises pour un total de **soixante-dix (70)** produits industriels ;
- l'exportation vers l'Algérie de la première cargaison conteneurisée sous la bannière du tarif douanier préférentiel de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine. Il s'agissait précisément d'une cargaison de près de **cent (100) tonnes** de lingots d'aluminium produits par la Société ALUCAM et destinée à la Société algérienne SARL ALFILECT.

La régulation du marché intérieur a également constitué un point d'intérêt, qui s'est matérialisé par le contrôle de **28 mille 779** structures et par la constatation de **7 mille 280** infractions. De même, des marchés témoins périodiques et des opérations de ventes promotionnelles de produits ont été organisés dans plusieurs villes.

Dans le secteur des **petites et moyennes entreprises** les activités majeures réalisées sont notamment :

- la création de **12 mille 875 PME**, ainsi que celle de **34 mille 558** nouveaux emplois directs ;
- la migration vers le secteur formel de **1 550 petites unités** de production ;
- la capacitation de **100** femmes entrepreneures dans les filières textile et agroalimentaire, à travers l'octroi d'un appui de **70 millions de Francs CFA** ;
- le soutien accordé à **200** entrepreneurs du secteur agro-alimentaire, à travers le Programme **TRANSFAGRI**, à hauteur de **120 millions de Francs CFA** ;

- l'organisation des sessions de formation au profit de **3000** jeunes entrepreneurs et la création de **750 clubs entrepreneuriaux** ;
- le transfert à **180 Communes** des ressources d'un montant de **720 millions** pour accompagner **320** Organisations de l'Economie Sociale ;
- le financement de **54 dossiers de crédits** au profit des PME pour un montant global de **650 millions de Francs CFA** par la Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME).

En matière de **tourisme et des loisirs**, le Gouvernement a mis un point d'honneur sur **la promotion du tourisme récepteur et la valorisation des sites touristiques**, à travers le transfert effectif **des ressources aux CTD pour l'aménagement de divers sites touristiques**. A cet effet, il convient de mettre en exergue :

- ✓ la construction d'un Centre écotouristique communal à Bibey;
- ✓ la construction des logements annexes à l'hôtel écotouristique de Yoko;
- ✓ l'aménagement de la voie d'accès au Mont Mbal, dans la Commune Endom ;
- ✓ l'aménagement des chutes de Mband Ebongo dans la Commune de Baré-Bakem ;
- ✓ la construction d'un bâtiment principal au Campement municipal de Toukombéré;
- ✓ l'extension du Parc d'attraction pour l'écotourisme en bord de mer à Bamusso.

Par ailleurs, afin de promouvoir une formation de qualité en tourisme et hôtellerie, le Centre Public de Formation Professionnelle de Référence en Hôtellerie, Tourisme et Loisirs de Bertoua a été équipé.

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,**

En matière **domaniale, cadastrale et foncière**, les pouvoirs publics se sont principalement investis dans le processus de **modernisation du Cadastre**, avec pour objectif de disposer d'un Cadastre National Numérique apte à répondre aux défis de Gouvernance Foncière Moderne.

Il a également été question de diligenter les activités liées à la constitution des **réserves foncières** dédiées à l'agro-industrie.

Par ailleurs, la valorisation de la propriété privée s'est traduite par la consolidation des droits des clients de la MAETUR sur des parcelles cédées, à travers la délivrance des Titres fonciers auxdits acquéreurs, à raison de **1000** Titres fonciers à Douala et **1000** Titres fonciers à Yaoundé.

Dans le secteur de l'agriculture, le Gouvernement s'est focalisé sur la réalisation des activités visant à renforcer la production dans certaines filières de prédilection. Les résultats obtenus sont notamment les suivants :

- le renforcement de la compétitivité de la filière cacao, à travers l'acquisition et la distribution du matériel végétal dont **290 mille 909** plants de cacaoyer ; **814 mille** sachets de pépinières ; **36 mille** cabosses de semences ;
- la production de **41 mille 181 tonnes de café**, dont **7 mille 745 tonnes** pour l'arabica et **33 mille 437 tonnes** pour le café robusta;
- la production de **36 mille 701 tonnes de caoutchouc naturel**;
- la production **394 mille 74 tonnes de coton graine** et de **135 mille 697 tonnes de coton fibre**;
- la production de **224 mille 555 tonnes** de la banane destinées à l'exportation ;
- la production de **446 mille 984 tonnes d'huile de palme**.

En matière d'**élevage, des pêches et des industries animales**, les efforts du Gouvernement se traduisent notamment par la finalisation et l'équipement des infrastructures ci-après :

- un abattoir de **150 têtes** de bovins par jour et d'une conserverie de viande à **Maroua** ;
- un Centre national de production de la semence animale à **Ngaoundéré** et de trois Centres relais à **Jakiri, Louguéré et Maroua**;
- **03** fermes de multiplication de porcs à **Bali, Kaélé et Kounden**.

Il convient, en outre, de mentionner l'acquisition de **02** bateaux de pêche crevettiers et le réaménagement des installations de **Youpwé à Douala**.

Le développement des productions et des industries animales se manifeste, en sus, par les réalisations suivantes :

- la distribution de **20 mille 930** poussins d'un jour aux familles indigentes, dans le cadre du Projet d'Urgence de Lutte Contre la Crise Alimentaire (PULCCA) dans la Région du Nord-Ouest ;
- la production globale de **235 mille 960** tonnes de viandes, ainsi que d'autres denrées d'origine animale, dont :

- **94 mille 300 tonnes** de viande bovine ;
- **28 mille 885 tonnes** de viande caprine ;
- **22 mille 263 tonnes** de viande ovine ;
- **39 mille 676 tonnes** de viande porcine ;
- **50 mille 836 tonnes** de viande de volaille.
- **95 mille 501 tonnes** d'œufs de table ;
- **131 mille 300 tonnes** de lait ;
- **4 mille 672 tonnes** de miel.

Par ailleurs, **190 mille 273 tonnes** de produits halieutiques ont été pêchés en 2024, tandis qu'environ **9 mille 500 tonnes** de poissons ont été produits.

Des performances appréciables sont également enregistrées dans le cadre de **l'exécution du Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastorale et halieutique (PIISAH) 2024-2026.**

L'amélioration de la couverture sanitaire des cheptels et la lutte contre les zoonoses ont, tout aussi, constitué des axes majeurs des interventions gouvernementales.

Dans le secteur des **forêts et de la faune**, les performances enregistrées portent notamment sur :

- la production de **2 millions 906 mille 849 mètres cubes** de bois légal ;
- la mise en production de **52 mille hectares 98 ares** de forêts communales et communautaires ;
- la mise sur le marché d'un volume de **18 mille 572 tonnes 912 kilogrammes** de bois énergie ;
- l'approvisionnement légal des marchés en Produits Forestiers Non Ligneux à hauteur de **1179 tonnes 190 kilogrammes.**

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,**

En matière de **communication**, le Gouvernement a poursuivi le processus d'opérationnalisation de la phase pilote du projet d'Agence Virtuelle d'Information, connu sous le label « **Cameroon National News Agency** ».

Par ailleurs, l'enveloppe consacrée à l'appui institutionnel de l'Etat aux médias à capitaux privés a été revue à la hausse passant de **60 millions de Francs CFA** en 2022 à **119 millions de Francs CFA** en 2023, pour ensuite atteindre **127 millions de Francs CFA** en 2024.

Dans le secteur des **arts et de la culture**, les activités réalisées se sont articulées autour de la conservation et de la valorisation de l'art et de la culture de notre pays, ainsi que du renforcement de l'appareil de production des biens et services culturels. A titre d'illustration, il convient de retenir :

- l'élaboration de **trois (03)** tomes de la **Stratégie nationale de rapatriement des biens culturels** camerounais illégalement exportés à l'étranger ;
- la finalisation du dossier d'inscription de l'élément **NGONDO** sur la Liste Représentative du patrimoine culturel immatériel de l'Humanité.

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,**

Dans le secteur de l'**éducation de base**, les réalisations du Gouvernement concernent notamment :

- la construction et l'équipement de **66 blocs** maternels et de **20 salles** de classe dans les écoles maternelles ainsi que **13** Centres Préscolaires communautaires (CPC) ;
- la construction de **15 blocs** latrines, ainsi que de **05** clôtures de sécurité ;
- la poursuite du développement de l'Éducation inclusive dans **70** écoles pilotes, ainsi que l'extension de l'implémentation de l'éducation inclusive dans **720** écoles inclusives, soit dans **360** écoles maternelles et **360** primaires;
- la construction de **1000** salles de classe, soit environ 600 salles construites et équipées sur ressources BIP;
- la sédentarisation à leurs postes de travail de **2000** personnels affectés dans les établissements scolaires des zones d'accès difficiles;
- l'acquisition de **42 mille 172** tables-bancs au profit des écoles primaires ;
- la réhabilitation de **223** écoles primaires publiques ;
- la contractualisation effective de **3000** nouveaux enseignants;
- la distribution gratuite de **2 millions 269 mille 494** manuels scolaires essentiels ;
- la construction et l'équipement de **13** Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle;
- l'octroi de la subvention à **5 mille** écoles primaires publiques, enrôlées dans le financement basé sur la performance ;
- la fidélisation de **2 mille** enseignants à leurs postes de travail, à travers l'octroi des primes et la construction de **112 blocs** de **222 logements** d'astreinte en zone rurale ;
- le traitement automatique de **15 mille** avancements d'échelons des Agents Publics relevant du Code de travail, ainsi que de **7 mille** personnels fonctionnaires ;
- la poursuite de l'apurement de 45 mille dossiers de carrière des personnels enseignants du primaire.

Dans le secteur des **enseignements secondaires**, le Gouvernement a, entre autres, mené les actions ci-après :

- la création de **49** nouveaux établissements scolaires d'enseignement public ;
- l'ouverture de **77** établissements scolaires ;
- la transformation de **60** établissements scolaires de premier cycle en établissements scolaires de second cycle;
- la construction de **78** salles de classe, grâce aux ressources transférées aux Régions;
- la réhabilitation des infrastructures scolaires sinistrées dans **53** établissements scolaires ;
- l'octroi de la subvention de l'État à hauteur de **2 milliards 500 mille Francs CFA** au profit de **788** établissements et organisations d'enseignement privé;
- l'octroi des appuis à la scolarisation à **10 mille 994** filles vulnérables des Régions de l'Adamaoua, de l'Est, de l'Extrême-Nord et du Nord pour un montant global de **584 millions 300 mille Francs CFA** ;
- la poursuite des travaux construction et d'équipement des Lycées Techniques et Professionnels Agricoles de **Yagoua** et de **Lagdo**, ainsi que ceux du Lycée Professionnel d'**Ekounou** à Yaoundé et d'Ombe dans la Région du Sud-Ouest, pour un coût global de **12 milliards de Francs CFA**.

Dans **l'enseignement supérieur**, le Gouvernement a poursuivi la professionnalisation des enseignements, ainsi que l'amélioration des conditions d'encadrement des étudiants.

Sur le plan infrastructurel, les activités menées ont permis l'augmentation de la capacité d'accueil des établissements technologiques et professionnels. Ainsi, **5 mille 400** places supplémentaires ont été générées à Douala, à Bertoua, à Dschang et à Ngaoundéré.

En outre, le Gouvernement poursuit, sur très hautes directives du **PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**, les travaux de construction des infrastructures dédiées aux trois (03) nouvelles universités créées par décrets du 05 janvier 2022.

Dans le registre du développement de la recherche et de l'innovation, la prime dédiée a été versée à plus de **8 mille 600 enseignants** du supérieur tous grades confondus.

Dans le même temps, **150 enseignants** titulaires d'un Doctorat ou d'un Ph.D ont été recrutés dans les Universités de **Bertoua**, d'**Ebolowa** et de **Garoua**.

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,**

En matière de **santé publique**, les différents programmes mis en œuvre par le Gouvernement ont permis d'enregistrer des avancées dans la lutte et la prévention des maladies transmissibles telles que le VIH/SIDA, le paludisme, la tuberculose, les hépatites virales avec notamment :

- la distribution de **286 mille 969** moustiquaires imprégnées à longue durée d'action (MILDA) lors des campagnes de masse dans les Régions du **Nord-Ouest** et du **Sud-Ouest**;
- les consultations prénatales gratuites accordées à **187 mille 614** femmes enceintes ;
- la vaccination de près de **155 mille 206** enfants de **06 à 24 mois** contre le paludisme.

Les diligences se sont, en outre, poursuivies en faveur de la surveillance des maladies à potentiel épidémique et des zoonoses. Aussi, a-t-il été procédé à l'activation du Système de gestion des incidents pour apporter une réponse sanitaire adéquate aux victimes des inondations dans les Régions sinistrées de l'Extrême Nord, de l'Ouest, du Littoral et du Nord-Ouest et deux autres Régions à risques, à savoir le Centre et le Nord.

Dans le cadre d'une approche proactive, des campagnes d'information ont été menées, en vue de sensibiliser les populations, notamment jeunes, contre la consommation de l'alcool, du tabac, de la chicha, des drogues et des autres substances psychotropes. Les bonnes pratiques à adopter en matière de santé sexuelle et reproductive ont aussi été diffusées.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la phase 1 de la Couverture Santé Universelle s'est poursuivie à travers l'extension du chèque santé dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

Le renforcement et la diversification de l'offre infrastructurelle dans le secteur de la santé ont, tout aussi, fait l'objet d'un traitement particulier. Dans cette veine :

- ✓ le Centre Hospitalier Régional (CHR) de Bertoua a été officiellement inauguré, le 10 juin 2024 ;
- ✓ le Centre Hospitalier Régional (CHR) de Ngaoundéré a été finalisé et équipé ;
- ✓ le Complexe hospitalier de Kribi a été construit ;
- ✓ le Centre des Urgences de Yaoundé a bénéficié d'une extension.

Dans le secteur de **la fonction publique et de la réforme administrative**, le Gouvernement a enregistré plusieurs avancées au nombre desquelles figurent :

- la mise en œuvre de la plateforme de vérification ou d'authentification des diplômes et des parchemins ;
- l'apurement de **8 mille 766** dossiers issus du contentieux subséquent l'opération de Comptage Physique des Personnels de l'État ;
- l'enrôlement dans le cadre de la cartographie des postes de travail de **278 mille 50** agents publics, sur un effectif de **391 mille 300** ;
- la poursuite de la mise en service de l'Application Informatique de Gestion Logique des effectifs et de la Solde (AIGLES) ;
- l'immatriculation de **3 mille 862** agents publics ;
- le traitement de **20 mille 740** dossiers de carrière.

Dans le registre de **l'emploi et de la formation professionnelle**, le bilan de l'activité gouvernementale en 2024 met en relief les réalisations majeures ci-après :

- l'institution d'un prélèvement sur le visa des contrats de travail des personnels de nationalité étrangère, tel que prévu dans loi des finances 2023 ;
- l'élaboration du fichier des travailleurs de nationalité étrangère dans les dix Régions;
- la mise en place des Bureaux d'Emplois Municipaux;
- l'octroi de **259** bourses nationales aux jeunes camerounais sur un ensemble de **880** postulants ;
- la réception définitive des travaux de construction des Centres de Formation aux Métiers de Bandjoun, de Maroua et de Nanga Eboko ;
- la mise en place de **08** Centres de Formation aux Métiers et sectoriels à travers le programme C2D Formation Professionnelle ;
- l'équipement des ateliers des SAR/SM d'Obala, de Mbandjock et de Ntui par le Projet de construction du barrage de Natchigal (NHPC), à hauteur de **300 millions de Francs CFA**.

Dans le domaine du **travail et de la sécurité sociale**, le Gouvernement s'est focalisé sur la mise en œuvre de diverses actions.

- **En matière de sécurité sociale**, il s'est agi de poursuivre l'amélioration de la qualité des services offerts par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), grâce à la dématérialisation des procédures, avec pour corollaire, l'immatriculation au 28 juin 2024, de **59 mille 139** nouveaux assurés, dont **25 mille 662** assurés volontaires et **33 mille 477** assurés obligatoires ;

- Dans le cadre de **la promotion du dialogue social**, **30** préavis de grève ont été examinés et maîtrisés. Par ailleurs, **03** conventions collectives ont été négociées et signées, à savoir la Convention Collective Nationale des Produits Pharmaceutiques ; la Convention Collective Nationale du Commerce et la Convention Collective d'Entreprise du FEICOM.

En matière de **jeunesse et d'éducation civique**, les principaux faits saillants portent sur :

- l'opérationnalisation du Programme National d'Education Civique par le Réarmement Moral Civique et Entrepreneurial au profit de **7 mille 661** personnes ;
- le financement par le Plan Triennal Spécial Jeunes de **80** projets des jeunes ex-combattants des Centres DDR et de **1080** projets portés par d'autres jeunes hommes et femmes, dans les filières prioritaires du Programme Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH) ;
- l'opérationnalisation du **Fonds de Garantie aux Jeunes Entrepreneurs** (FOGAJEUNE), à travers le financement de **500** projets de développement d'entreprises créées par les jeunes ;
- la formation de **4 mille 985** jeunes comme Médiateurs Communautaires et Ambassadeurs de la paix, pour la promotion des valeurs de paix, de vivre ensemble et de cohésion sociale ;
- la mise en place du SENAT Jeune, ainsi que de **03** Conseils Régionaux Jeunes (CRJ) et l'installation de **258** Conseils Municipaux Jeunes (CMJ), pour une meilleure participation des jeunes au processus de prise de décisions.

En matière de **promotion de la femme et de la famille**, les activités les plus saillantes sont les suivantes :

- l'appui à l'insertion de **410** filles et femmes formées dans les Unités Techniques Spécialisées de l'Etat ;
- la formation de **19 mille 319** filles et femmes en entrepreneuriat et Gestion des Activités Génératrices de Revenus ;
- la construction des Centres de Promotion de la Femme et de la Famille de Kekem, Yoko et Batchenga ; ainsi que l'équipement de ceux de Figuil, Esse, Tignere, Ngaoundere, Buea, Meyomessala, Bafia, Monatele, Nguелеbock, Soa, Mbanga, Nkongsamba ler et Kumbo ;
- la sensibilisation de **3 millions 447 mille 263** personnes sur les Violences Basées sur le Genre et sur les droits de la femme, ainsi que la prise en charge holistique de **1 703** survivant(e)s desdites violences ;
- l'accompagnement de **46** administrations pour la prise en compte du genre dans leurs plans et budgets.

Dans le domaine des **affaires sociales**, le Gouvernement s'est attelé notamment à apporter un accompagnement aux enfants vulnérables. Dans cette lancée :

- **4 mille 106** enfants filles et garçons de 0 à 8 ans ont bénéficié d'une prise en charge dans les institutions d'encadrement de la petite enfance et/ou de l'enfance en détresse ;
- **57 mille 102** enfants déplacés internes ont fait l'objet d'une prise en charge psychosociale ;
- **24 mille 79** enfants réfugiés ont eu accès à la prise en charge psychosociale.

Sur un autre plan, **la protection sociale des personnes handicapées** s'est traduite par des aides octroyées à **1 947** personnes, dont **809 filles/femmes** pour une insertion sociale et économique.

L'assistance publique des personnes âgées s'est quant à elle matérialisée par l'octroi des aides médicales à **1 510** personnes âgées, dont 874 femmes.

L'inclusion sociale des populations et des communautés autochtones s'est caractérisée par l'appui apporté à **3 mille 383 personnes**, selon les cas, pour l'enregistrement à l'état civil ou pour l'obtention de la Carte Nationale d'Identité.

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,
Mesdames et Messieurs,**

Après ce tour d'horizon rétrospectif de l'activité menée par le Gouvernement en 2024, je vais à présent vous présenter les grands axes du Programme que le Gouvernement voudrait exécuter au courant de l'exercice 2025.

Comme vous le savez, l'année 2025 sera charnière en raison d'importantes échéances politiques qui attendent notre pays. A cet effet, le Gouvernement devra continuer à œuvrer pour la consolidation de la paix et du vivre-ensemble sur toute l'étendue du territoire national.

Plus spécifiquement, il sera question de relever les défis liés à :

- la poursuite du déploiement du Plan de reconstruction des Régions du **Nord-Ouest**, du **Sud-Ouest** et de **l'Extrême-Nord** ;
- la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030, à travers la réalisation des actions prioritaires et à fort impact socioéconomique ;
- l'implémentation du Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique (**PIISAH**);
- l'accélération du processus de décentralisation et la densification des mesures visant à améliorer le bien-être des populations.

En matière de **protection de la fortune publique**, l'accent sera mis la poursuite de l'exécution des **protocoles d'assistance technique** liant les Services du Contrôle Supérieur de l'Etat aux entreprises et établissements publics, ainsi qu'aux autres organismes publics, en vue de prévenir les actes de malversations et de diffuser les bonnes pratiques de gestion.

Dans le domaine des **marchés publics**, le Gouvernement envisage de finaliser l'interface de partage des données entre les applications COLEPS, PROBMIS Web et PRIDESOFT.

Il sera, en outre, question, d'apporter un accompagnement particularisé à **24** Maîtres d'Ouvrage et Maîtres d'Ouvrage Délégués et leur Commission Interne de Passation des Marchés, en vue d'enregistrer la passation en ligne de **90%** de leurs marchés.

Dans le **domaine de la justice**, le Gouvernement veillera à la consolidation de l'Etat de droit. Dans cette logique, il mettra notamment en œuvre les actions ci-après :

- la finalisation des travaux de construction des Palais de Justice de **Bali**, de **Tombel** et d'**Edéa**, ainsi que la réalisation des études techniques et architecturales pour la construction des Palais de Justice de **Banyo**, **Batibo**, **Akonolinga**, **Bangem** et **Dshang** ;
- la poursuite de l'opérationnalisation de l'**informatisation du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier** ;
- l'intensification de la lutte contre la corruption et les atteintes à la fortune publique ;
- la préparation à la réinsertion sociale des détenus par le biais des activités d'encadrement scolaire en milieu pénitentiaire et de formation des détenus aux petits métiers.

Dans le **domaine de la diplomatie**, sous le Très Haut leadership du **CHEF DE L'ETAT, SON EXCELLENCE PAUL BIYA**, le Gouvernement entend poursuivre la dynamique de rayonnement de l'image du Cameroun sur la scène internationale, à travers :

- le positionnement des camerounais à des postes stratégiques ;
- la modernisation de l'appareil diplomatique.

Dans le cadre bilatéral notamment, plusieurs Commissions Mixtes seront organisées, en vue de dynamiser la coopération et de susciter la signature de plusieurs Accords.

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,**

En ce qui concerne **l'administration territoriale**, les perspectives tracées par le Gouvernement ont trait notamment aux activités ci-après :

- la mise en œuvre des recommandations du Groupe d'Action Financière dans le cadre de la **lutte contre le blanchiment d'argent** et le financement du terrorisme dans le secteur des organismes à but non lucratif ;
- la poursuite de l'assainissement du **fichier des chefferies et des chefs traditionnels**, ainsi que leur prise en charge financière ;
- l'opérationnalisation de l'Observatoire National des Risques dans son nouveau format et ;
- la veille électorale.

En matière de **décentralisation et de développement local**, les perspectives du Gouvernement se déclinent autour des priorités suivantes :

- la finalisation du cadre juridique visant à reformer le système de péréquation ;
- l'élaboration des textes précisant les règles régissant le fonctionnement des établissements et entreprises publiques des CTD ;
- la poursuite de l'opération spéciale de délivrance massive des actes de naissance ;
- la digitalisation des centres d'état civil de toutes les Communes d'arrondissement et des Communautés urbaines.

Au **plan sécuritaire**, en vue d'apporter une réponse appropriée aux menaces et crises sécuritaires auxquelles notre pays fait face, le Gouvernement, à travers la **Gendarmerie Nationale et la Sureté nationale** entend, selon les cas, prendre des mesures spécifiques visant :

- la préservation de l'intégrité territoriale et de la souveraineté du Cameroun ;
- l'amélioration des conditions de travail et de vie des personnels, à travers notamment la modernisation des infrastructures et des équipements ;
- la mise en œuvre des activités d'intelligence économique ;
- l'intensification de la lutte contre l'insécurité routière, eu égard à l'incivisme persistant qui est à l'origine de nombreuses hécatombes sur nos routes.

Concernant les activités projetées dans le cadre du **Désarmement, de la Démobilisation et de la Réintégration** des ex-combattants, le Gouvernement envisage de mettre l'accent sur la prévention de toute forme de stigmatisation et de récidive, ainsi que sur la dissuasion des nouveaux enrôlements des jeunes dans les groupes armés.

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,**

La mise en œuvre des **autres politiques publiques sectorielles** va également se poursuivre, suivant le paradigme de l'amélioration continue de la performance de l'activité Gouvernementale.

Dans le **secteur des travaux publics**, le Gouvernement va se focaliser sur la finalisation des chantiers en cours, la réhabilitation du réseau existant, ainsi que sur le démarrage des grands projets routiers prioritaires ou emblématiques, à l'instar de la 2^{ème} phase des travaux de construction de l'**Autoroute Yaoundé-Douala**.

Au demeurant, la conduite de plusieurs **études techniques** sont envisagées, dans la perspective du démarrage de nouveaux projets.

En matière d'habitat et de développement urbain, le Gouvernement va s'appesantir sur la réalisation des projets ci-après :

- la réalisation de 9,5 km de drains à Douala et à Maroua ;
- le lancement des travaux de construction de 675 logements à réaliser par les PME locales nationales dans le cadre du Programme Gouvernemental de construction de **10 mille** logements ;
- les travaux de construction de **200 logements** dans les villes de **Bamenda** et **Buea** dans le cadre du Plan d'Urgence Triennal pour l'Accélération de la Croissance Economique (PLANUT) ;
- l'exécution des travaux supplémentaires du Lac Municipal ;
- l'achèvement des travaux dans le cadre du Projet de développement des villes inclusives et résilientes dans les villes de Douala, Yaoundé, Ngaoundéré, Kumba, Kousséri et Maroua.

Dans le **secteur de l'eau et de l'énergie**, le Gouvernement mettra l'accent sur les perspectives ci-après :

❖ **Dans le domaine de l'énergie :**

- la mise en service complète, d'une part, de l'aménagement hydroélectrique de **Nachtigal** en vue de l'injection des **420 MW** et, d'autre part, de l'usine de pied de Lom Pangar, pour injecter **30 MW** ;

- la mise en service des lignes **90 KV** Bertoua-Abong-Mbang, Bertoua-Batouri, ainsi que des postes et lignes associés;
 - le démarrage des travaux du projet de renforcement et de stabilisation des réseaux électriques de la ville de Douala, ainsi que la construction de la ligne **400 kV** Nachtigal-Bafoussam;
- ❖ **Dans le domaine des produits pétroliers et du gaz :**
 - le lancement des études technico-économiques et financières approfondies, ainsi que des études de base en vue de la réhabilitation de la SONARA
- ❖ **Dans le domaine des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'Energie**
 - la poursuite des travaux du projet d'électrification de **200** localités (première tranche : **87** localités) par systèmes solaires photovoltaïques dans **10** Régions.
- ❖ **Dans le domaine de l'eau potable et l'assainissement liquide :**
 - le démarrage du Megaprojet d'adduction en eau potable de la ville de **Douala** et ses environs à partir du fleuve Wouri;
 - le lancement des travaux de reconfiguration du système d'alimentation en eau potable de **Yaoundé** ;
 - la réhabilitation de **350** stations **SCANWATER**.

Dans le **secteur des transports**, la primauté sera accordée à la modernisation de nos infrastructures.

En outre, il sera question de renforcer les actions en faveur de la sécurité et de la sûreté dans les différents modes de transport. Une attention particulière sera également accordée à la disponibilité des données météorologiques fiables.

Dans le **secteur des postes et télécommunications** le Gouvernement projette de mettre en œuvre prioritairement les actions ci-après :

- l'opérationnalisation du hub du **e-commerce** d'Afrique Centrale ;
- le déploiement des plateformes logistiques du Centre National de Développement de l'Economie Numérique ;
- la réalisation de l'**Intranet gouvernemental**, à travers la réalisation des sites pilotes ;
- le développement et la promotion des outils techniques de cyber sécurité et de lutte contre la cybercriminalité.

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,**

La dynamique interne de valorisation et de promotion des produits du terroir va se traduire par le renforcement du déploiement du **Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH)**, dont le coût est évalué à **54 milliards 674 millions 700 mille FCFA**.

Dans cette perspective, le **secteur de l'agriculture et du développement rural** accordera une place prépondérante aux actions ci-après :

- ✓ l'augmentation de la production de **20%** des filières prioritaires identifiées, notamment les céréales, les racines et tubercules, les filières industrielles et les produits de niches ;
- ✓ l'accroissement de la proportion des producteurs ayant adopté des mesures d'adaptation et d'atténuation au changement climatique pour la porter à **32.5%** en 2025, contre **20%** en 2024 ;
- ✓ le développement des infrastructures agricoles et le renforcement de la mécanisation agricole ;
- ✓ l'acquisition de **2 mille 258 tonnes** d'intrants (engrais et intrants phytosanitaires) pour la culture du soja ;
- ✓ l'appui aux semenciers privés pour la production de **2 mille 463 tonnes** de semences certifiées de mil/sorgho et l'acquisition de **4 mille 516 tonnes** d'intrants ;
- ✓ l'accompagnement des opérateurs privés à la production de **350 millions de boutures** de manioc pour les farines panifiables ;
- ✓ l'appui à la production des graines de noix de palme pré-germées pour la régénération de **3 mille 500 hectares** de plantations villageoises et **1500 hectares** de plantations industrielles.

Dans le secteur de **l'élevage, des pêches et des industries animales**, le Gouvernement va s'appesantir sur les activités suivantes :

- ❖ la mise en place du Centre national de production de la semence animale de Wakwa, ce qui permettra de produire plus de **500 mille doses** de semences bovines et **300** embryons chaque année, avec pour objectif l'insémination de **276 mille 500** vaches pour la production laitière ;
- ❖ le parachèvement des travaux de construction de l'Hôpital Public Vétérinaire ;

- ❖ l'acquisition des pirogues et moteurs hors-bord pour l'installation des pêcheurs dans la **zone de Bakassi** ;
- ❖ la structuration des acteurs en interprofession de la Pêche artisanale maritime, continentale et de la pêche crevette.

Dans le secteur des **forêts et de la faune**, la priorité sera accordée, entre autres, à la mise en œuvre des actions ci-après :

- le suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts de production ;
- le suivi de la gestion de la faune dans les zones de chasse, à l'effet de s'assurer du respect des prescriptions et des orientations des Plans de gestion de la faune ;
- l'élargissement de la gamme des essences prélevées dans nos forêts, la promotion et la transformation plus poussée du bois, avec pour objectif la contribution à une meilleure valorisation des essences forestières nationales.

En matière d'**environnement, de la protection de la nature et de développement durable**, les efforts du Gouvernement seront focalisés autour de :

- la poursuite l'opération « **Sahel vert** », à travers l'augmentation de la superficie des plantations et de la quantité des foyers améliorés à distribuer par localité ;
- la mise en œuvre de l'initiative de la **Grande muraille verte** ;
- l'opérationnalisation du système national d'inventaire de gaz à effet de serre
- l'élaboration d'un **Plan Climat** ;
- l'intensification de la répression contre l'utilisation des emballages plastiques non conformes.

En guise de perspectives, dans le **secteur des domaines, du cadastre et des affaires foncières**, le Gouvernement mènera notamment les actions suivantes :

- la poursuite de la constitution des réserves foncières pour la mise à disposition des terres sécurisées au bénéfice du Plan Intégré d'Import - Substitution Agropastoral et Halieutique dans le cadre du projet « **Plaine Centrale** » ;
- la digitalisation du Cadastre avec le soutien des partenaires techniques et financiers ;
- la poursuite de l'informatisation des Conservations Foncières et la mise en place de Guichets Uniques.

Dans le secteur des **mines, de l'industrie et du développement technologique**, la priorité sera réservée aux activités ci-après :

- ✓ le renforcement du suivi des projets miniers en cours d'exploitation, en vue d'assurer la commercialisation et les exportations des premiers **minerais** issus des différents gisements ;
- ✓ l'inauguration du projet d'exploitation industrielle de la **bauxite de Minim-Martap** ;
- ✓ la poursuite de la restructuration du secteur portant sur l'exploitation artisanale semi-mécanisée de l'or, en vue de renforcer les **réserves d'or de l'Etat** ;
- ✓ la poursuite de la mise en œuvre des Plans de restructuration des entreprises stratégiques de l'Etat, notamment **ALUCAM** et **CICAM**.

En **matière de commerce**, le Gouvernement mettra un accent particulier sur :

- ✓ le renforcement de la visibilité de nos produits sur les marchés extérieurs ;
- ✓ l'intensification des activités de sensibilisation, d'information et de formation des opérateurs économiques en vue d'un déploiement efficace dans le cadre de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAF) ;
- ✓ la lutte contre les pénuries artificielles et les fraudes sur le marché.

Dans le secteur des **petites et moyennes entreprises, l'économie sociale et l'artisanat**, le Gouvernement va s'atteler à la réalisation des activités ci-après :

- l'opérationnalisation du Plan National de Développement de l'Entrepreneuriat au Cameroun ;
- la densification de l'offre en structures d'incubation ;
- l'accompagnement à la mise en place des **clusters** et des unités de production industrielle ;
- le renforcement de l'opérationnalisation du mécanisme de financement par l'affacturage.

Les perspectives du Gouvernement dans le **secteur du Tourisme et des Loisirs** vont se focaliser sur la mise en œuvre des actions suivantes :

- la production des contenus promotionnels du **tourisme récepteur** ;
- le renforcement de la **lutte contre la clandestinité** dans le secteur du tourisme et des loisirs ;
- l'organisation des colonies de vacances et des villages de loisirs ;
- la poursuite du développement des infrastructures de tourisme et des loisirs.

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,**

En matière d'**éducation de base** le Gouvernement se propose d'œuvrer à la mise à niveau des infrastructures ainsi que des équipements, tout en accordant un intérêt particulier au processus d'amélioration de la qualité des enseignements.

Pour ce qui est des **livres et des manuels scolaires**, un accent particulier sera mis par le Gouvernement sur le renforcement d'une production endogène.

Dans le secteur des **enseignements secondaires**, outre la densification de la carte scolaire, la digitalisation des cours et la mise à niveau infrastructurelle des établissements scolaires, il s'agira d'opérationnaliser le système de matricule unique des apprenants, lequel contribuera à améliorer significativement l'offre des services administratifs classiques dans ce sous-secteur.

En ce qui concerne l'**enseignement supérieur**, le Gouvernement va s'atteler à opérationnaliser les innovations introduites par la **loi N°2023/007 du 25 juillet 2023 portant orientation de l'Enseignement Supérieur** au Cameroun, par l'accentuation de la professionnalisation et de la digitalisation.

Par ailleurs, le programme de construction des infrastructures pour les **03 nouvelles universités d'Etat** se poursuivra de manière résolue.

Dans le secteur de **la recherche scientifique et de l'innovation**, le Gouvernement s'attèlera à la mise en œuvre des actions suivantes :

- la mise en place d'une plate-forme numérique d'accès aux innovations ;
- la poursuite des recherches sur les variétés et races adaptées aux changements climatiques et des variétés de céréales tolérantes aux sols acides et résistantes aux bio agresseurs ;
- l'intensification de la diffusion des résultats et acquis de la recherche auprès des utilisateurs à travers des Journées scientifiques, les champs écoles paysans et les champs de démonstration ;
- le développement d'autres prototypes de médicaments à base des plantes, des alicantes et des huiles essentielles pour répondre aux besoins de l'industrie pharmaceutique locale.

En guise de perspectives dans le domaine du **travail et de la sécurité sociale**, le Gouvernement entend mettre l'accent sur :

- la réalisation de l'étude actuarielle de faisabilité de la mise en place d'une **Caisse Nationale des Personnels de l'Etat** ;
- Intensification des visites d'inspection en vue d'assurer une meilleure protection des travailleurs ;
- la promotion des Comités d'Hygiène et de Sécurité en milieux professionnels.

En matière de **fonction publique et de réforme administrative**, la priorité sera accordée à la mise en service des **12** modules sur **14** de l'Application Informatique de Gestion Logique des Effectifs et de la Solde (**AIGLES**).

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,**

Les perspectives du Gouvernement dans le **secteur de la santé publique** s'articulent autour des interventions prioritaires les suivantes :

- la poursuite de la mise en œuvre de la couverture santé universelle (CSU) ;
- l'élargissement du panier de soins et l'extension du Chèque santé dans les **10** Régions ;
- la poursuite du relèvement du plateau technique et l'intensification de l'implémentation des structures hospitalières de la **4^e à la 6^e** catégorie ;
- le renforcement de la prise en charge des **urgences** dans les formations sanitaires, ainsi que de la gestion des épidémies et événements de santé publique.

En matière de **jeunesse et d'éducation civique**, le Gouvernement entend œuvrer à :

- l'accompagnement et le financement direct par le Plan Triennal Spécial-Jeunes de **150** projets des jeunes ex-combattants des Centres DDR et de **2 000** projets portés les jeunes primo-entrepreneurs, dans les filières prioritaires du Programme triennal Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH) ;
- l'intensification des initiatives de promotion et de consolidation des **valeurs de paix, de vivre ensemble** et de **cohésion sociale**.

Dans le **secteur des arts et de la culture**, l'accent sera mis sur le développement et la valorisation de la production des biens et services culturels, à travers notamment :

- l'élaboration d'un **répertoire national des langues** et de la cartographie y relative ;
- la conduite des diligences en vue de l'inscription des éléments culturels « **Ashu** » et « **Ndop** » sur la Liste représentative du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité.

Dans le **domaine de la communication**, le Gouvernement accordera la priorité à la signature des **Cahiers de charges** avec les entreprises de communication audiovisuelle et la systématisation de cette obligation pour la délivrance des titres d'exploitation ou des autorisations provisoires de fonctionnement.

Dans le **secteur des affaires sociales**, le Gouvernement s'attèlera à mener les actions suivantes :

- la poursuite de la prise en charge holistique des enfants déplacés internes du fait de la **crise sécuritaire** dans les régions du **Nord-Ouest et du Sud-Ouest**, ainsi que des enfants réfugiés dans la région de l'Est, des enfants déplacés victimes de la secte terroriste **Boko-Haram** dans **l'Extrême-Nord**, et des enfants victimes de traite et de trafic ;
- la finalisation du processus d'opérationnalisation du Centre de Réhabilitation des Personnes Handicapées de Maroua ;
- la poursuite des travaux de modernisation du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile Leger de Yaoundé, avec la finalisation de la première phase et l'entame des travaux de la deuxième phase.

Au rang des priorités du Gouvernement en matière de **promotion de la femme et de la famille**, il sera notamment question de promouvoir significativement l'autonomisation économique des personnes de sexe féminin et de renforcer la lutte contre les Violences Basées sur le Genre.

Il s'agira également de mettre en œuvre le Plan d'Action National Multisectoriel pour juguler le **mariage des enfants**.

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,**

Le Programme économique, financier et culturel du Gouvernement pour l'exercice 2025 s'inscrit en droite ligne des Très Hautes directives du **CHEF DE L'ETAT** prescrivant l'élaboration d'un **budget d'impulsion socioéconomique**, dont les déclinaisons permettraient d'avoir un **fort impact** dans la mise en œuvre des politiques publiques et sur le bien-être des camerounais.

Il repose sur l'hypothèse d'un taux de croissance du Produit Intérieur Brut de **4,1%** et d'un taux d'inflation de **4 %**.

Au regard de ces projections, le budget de l'Etat pour l'exercice 2025 s'équilibre en ressources et en emplois à la somme de **7 317,7 milliards de Francs CFA**, contre **7 278,1 milliards de F CFA** en 2024, soit une augmentation de **39,6. milliards de Francs CFA** en valeur absolue et de **0,5%** en valeur relative.

Ce budget est réparti ainsi qu'il suit :

- **7 250,8 milliards de Francs CFA**, au titre du budget général ;
- **66,9 milliards de F CFA**, pour les Comptes d'Affectation Spéciale.

Telle est l'économie générale du Programme économique, financier social et culturel que le Gouvernement voudrait mettre en œuvre au cours de l'exercice 2025, pour lequel il sollicite l'approbation de l'Auguste Chambre.

Je vous remercie de votre bienveillante attention. /-